



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 11 juillet 2018
Saint-Chamant**

COMPTE - RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 11 juillet 2018 à Saint-Chamant

DATE DE LA CONVOCATION : 06 juillet 2018

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	43
- de Présents	34	- CONTRE	0
- de Représentés	9	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	43		

ETAIENT PRESENTS :

Hubert ARRESTIER	Antony FAURIE	André POUJADE
Nicole BARDI	Simone FOLCH	Josiane RACHET
Joël BEYNEL	Francis HOURTOULLE	Annie REYNIER
René BITARELLE (Suppléant)	Jacques JOULIE	Patrice SAINT-RAYMOND
Anne-Marie BORDES-FROIDEFOND	Daniel LAGRAVE	Jean-Basile SALLARD
Corinne BOUSSU	Jean-Pierre LASSERRE	Jean-Michel TEULIERE
Camille CARMIER	Jean-Pierre LECHAT	Claude TREMOUILLE
Aline CLAVIERE	Jean-Claude LEYGNAC	Denis TRONCHE
Jean-Marc CROIZET	Laurent LONGOUR	Jean-Claude TURQUET
Lucien DELPEUCH	Sébastien MEILHAC	Anne VIEILLEMARINGE
Laurence DUMAS	Éloïc MODART	
Gilles DUPUY	Albert MOISSON	

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉ(ES) ET REPRESENTÉ(ES) :

M. Jean-Pierre BRAJOUX représenté par M. Hubert ARRESTIER
M. Roger CAUX représenté par Mme Anne VIEILLEMARINGE
M. Michel FARGES représenté par M. Sébastien MEILHAC
M. Pierre LAPLEAU représenté par M. Jean-Basile SALLARD
Mme Carole MAJA représentée par M. Patrice SAINT-RAYMOND
Mme Éliane MALBERT représentée par M. Jacques JOULIE
M. Christian PAIR représenté par Mme Annie REYNIER
Mme Josiane PIEMONTESE représentée par M. Laurent LONGOUR
Mme Marie-Christine SUDER représentée par M. Jean-Marc CROIZET

ETAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

Mme Christiane CURE - Mme Geneviève DORGE - M. Lionel DUBOIS - M. Sébastien DUCHAMP - M. Hervé ROUANNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence DUMAS.

Monsieur le Président ouvre la séance. Il excuse Monsieur le Maire de Saint-Chamant.

Il précise que le Conseil Communautaire débutera par deux interventions :

- présentation du projet d'Eoliennes sur les communes de Camps Saint-Mathurin Léobazel, Mercoeur et Secles par la Société EOLFI porteuse du projet,
- présentation de Monsieur Laurent GERVEREAU de l'Édition 2018 « Histoires de Passages ».

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Daniel LEYMARIE.

Monsieur Daniel LEYMARIE indique qu'il est accompagné par la société EOLFI, représentée par Madame Georgevitch, responsable de l'éolien terrestre.

Daniel LEYMARIE, ancien élu de l'ancienne communauté de communes du Canton de Mercoeur explique les raisons de sa présence ce soir ainsi que celles de la société EOLFI. Il indique que l'idée date de 2010. La région avait financé un schéma régional éolien (3 ans d'études) qui portait à la fois sur les aspects environnementaux (patrimoine et paysages, biodiversité), mais aussi sur le raccordement électrique et le potentiel éolien. Les conclusions de cette étude avaient démontré qu'il y avait un potentiel éolien sur le Sud du département de la Corrèze et sur le plateau de la Xaintrie Noire. Puis, la communauté de communes a décidé de cofinancer avec la région une étude plus fine pour définir une zone de développement éolien qui a été menée et a abouti aux mêmes conclusions, à savoir qu'il y avait un potentiel éolien sur le plateau de la Xaintrie Noire tout en respectant certaines règles (zones humides, zones Natura 2000, présence d'espèces protégées). Tout ceci devant donner lieu à des études très importantes.

Pourquoi avoir lancé ce projet ? Monsieur LEYMARIE indique que les élus de l'ancienne communauté de communes de Canton de Mercoeur avaient 3 raisons majeures :

- l'idée d'une démarche de territoire, en déclin démographique et économique, le projet permettrait d'avoir des retombées économiques,
- d'autres projets éoliens ont vu le jour dans d'autres régions de France avec des retombées économiques, pourquoi ne pas développer l'éolien sur notre secteur très boisé avec des contraintes environnementales très fortes et avec une faible densité de population,
- cela permettrait de prendre notre part dans le contrat climatique afin de rendre la transition énergétique lisible sur le territoire.

Daniel LEYMARIE indique que le Parc Régional Périgord Limousin travaille depuis plus de 20 ans sur la thématique de démarche énergie climat et a concrétisé cela par la construction d'une éolienne citoyenne. Il laisse la parole à Madame Georgevitch en la remerciant.

Mélanie GEORGEVITCH explique pourquoi présenter ce dossier aujourd'hui. Le dossier a été déposé en Préfecture en 2015 et il n'y avait pas eu de nouvelles. Or, il semblerait que les choses évoluent. De plus, dans la perspective de l'élaboration du SCOT et du projet de territoire, il est apparu essentiel que tous les élus communautaires disposent des informations au même moment de façon à aborder les débats démocratiques sereinement.

Ce parc comporterait 10 éoliennes, 200 mètres de hauteur totale, 133 mètres avec une production unitaire de 3,3 megawatt. La construction de ce parc est envisagée pour 2020. Elle explique des bénéfices de cette construction pour le territoire :

- écologique et énergétique car production d'énergie pour 45 000 habitants hors chauffage (soit 3 fois la Ville de Tulle),
- fiscale, environ 300 000 euros par an réparti entre la Communauté de Communes, le Département et la Région, soit 190 000 euros pour la Communauté de Communes par le biais du paiement de l'IFER,

Elle indique que l'investissement total de cette réalisation sera supérieur à 40 millions d'euros, 1/3 des travaux seront réalisés par des entreprises régionales (grutiers, transports) qui nécessitent une expertise que les entreprises locales n'ont pas forcément, les 2/3 restants sont des lots très importants (terrassements, fondations) qui seront réalisés par des entreprises locales.

Mélanie GEORGEVITCH précise qu'en phase d'exploitation, cela représente la création de 4 emplois à temps plein. Elle indique que la durée de vie d'un parc éolien est de 25 ans voire 30 ans et précise que la société EOLFI a investi 250 000 euros depuis 2010 pour les études (écologiques, paysagères, environnementales, étude d'impact, y compris l'installation des mâts de mesures de vent).

Elle rappelle qu'après une phase de concertation, le dossier a été déposé en Préfecture en 2010. Le dossier a obtenu un avis favorable de l'autorité environnementale. L'enquête publique devrait débiter à l'automne.

Jean-Michel TEULIERE demande la liste des communes qui devront se prononcer sur ce projet.

Mélanie GEORGEVITCH répond que les communes impactées sont celles situées dans un rayon de 6 kms autour du parc éolien. Le Préfet les consultera à titre consultatif. Si ces communes ne prennent pas de délibération, leur avis est réputé favorable tacitement. Elle indique que tous les avis seront transmis au Préfet et que chacun est libre de donner son avis durant l'enquête publique.

Monsieur le Président demande quelle est la part de l'intercommunalité dans le projet si ce n'est de vouloir s'associer et de participer au financement, quel est le pouvoir de décision sur ce qui se passe sur son territoire.

Mélanie GEORGEVITCH répond que la communauté de communes pourra donner son avis dans le cadre de l'Enquête publique. Elle dit que les projets éoliens sont de la compétence du Préfet ainsi que la compétence d'aménagement. L'avis sera consultatif.

Mélanie GEORGEVITCH explique les solutions possibles concernant le financement participatif. Il n'y a aucune obligation à investir.

Jean-Pierre LASSERRE demande si l'engagement fait par l'ancienne communauté de communes du Canton de Mercoeur vaut pour le nouveau territoire.

Daniel LEYMARIE répond qu'il ne s'agissait pas d'engagement financier, mais simplement d'études.

Mélanie GEORGEVITCH dit qu'elle ne peut répondre à cette question, c'est un engagement moral.

Monsieur le Président demande quel était l'engagement pris entre l'ancienne communauté de communes du Canton de Mercoeur et la Région.

Daniel LEYMARIE répond qu'il s'agissait bien de lancer une autre étude pour tous travaux préalable qui venait en complément du schéma éolien pour définir quelles étaient les zones éligibles à de l'éolien avec un financement apporté par la communauté de communes.

Patrice SAINT-RAYMOND demande des précisions sur l'estimation des retombées fiscales.

Mélanie GEORGEVITCH répond qu'il s'agit de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) qui est revalorisée chaque année et calculée en fonction du megawatt (puissance). Elle indique qu'une éolienne a été supprimée compte tenu de la proximité d'un nid de milan royal situé à 2,3 kms

Jacques JOULIE fait part du projet de parc éolien réalisé sur la Commune de Souceyrac (projet porté par des agriculteurs, des commerçants, divers organismes) et dit que ce système de participations privées est très intéressant et serait à étudier pour le territoire de la communauté de communes XVD.

Monsieur le Président dit qu'il s'agit d'un sujet sur lequel chacun sera amené à réfléchir et à débattre et qu'il devra être réexaminé prochainement. Monsieur le Président remercie Mélanie GEORGEVITCH pour sa présentation et laisse la parole à Monsieur Laurent GERVEREAU.

Monsieur GERVERAU dit qu'il s'agit de la 4^{ème} édition « Histoires de Passage ». Il énonce les grands principes de ce festival :

- peu d'argent, par conséquent, tout le monde doit être bénévole y compris les organisateurs et les participations sur le terrain, il y a 75 personnes qui viennent et qui sont logés gratuitement sur le territoire. Ce système permet de connaître d'autres personnes et de tisser des liens.
- le fonctionnement : 4 jours avec 50 événements gratuits avec la possibilité ouverte à chacun d'aller d'un événement à l'autre. Mise en valeur des personnes pour leur qualité de savoir, de savoir-faire dans des domaines différents, ce qui permet d'agréger des publics variés.
- il explique la création de « nuage vert » (musée mobile de la Dordogne). Il indique que depuis 4 ans, beaucoup de personnes lui ont donné des œuvres (objets, cartes postales, images anciennes...) d'où la création d'un musée sur les questions de biodiversité liées à la culturodiversité. Le siège, grâce à la Ville d'Argentat se situe dans les locaux de l'ancienne bibliothèque (rez-de-chaussée). Il remercie à cet effet, Monsieur le Maire d'Argentat-sur-Dordogne et son équipe municipale. Une première exposition aura lieu sur le thème « manger » en Corrèze et ailleurs. Le principe est d'avoir une structure mobile. A cet effet, 2 inaugurations sont prévues, une financée par EDF pour une œuvre qui va être créée de 4,20 x 3,50 m, l'autre avec des objets autour du thème de « manger » qui sera le 19 Juillet sur le marché et financée par le Conseil Départemental.

Monsieur GERVERAU indique que l'idée est de faire un musée ouvert, qui sort des murs en y associant la population. Il va sur les marchés, permet des animations sur le territoire mais aussi en projet sur la Vallée de la Dordogne (opérations qui associeront les villes de la Bourboule au Bec d'Ambès, le long de la Dordogne avec les associations et les collectivités locales).

Il dit que « Histoires de passage » et « nuage vert » sont des concepts qui permettent d'en faire ce qu'on veut : si une commune souhaite faire un événement, mettre en avant telle ou telle chose, il est possible de s'associer.

Cette année, il y aura également la réalisation « d'escapades d'histoires de passage » par exemple sur la Commune de Saint-Geniez-ô-merle pour la clôture de la saison afin de répondre aux demandes tout au long de l'année. L'idée est d'avoir une attractivité du territoire tout au long de l'année.

Monsieur GERVERAU dit que le projet « histoires de passage » et « nuage vert » s'établit en 2 temps, le premier sous l'égide associative, puis dans un deuxième temps le projet culturel qui pourrait se faire sur le site des gravières.

Jacques JOULIE demande qui est « nuage vert » ?

Monsieur GERVEREAU répond que c'est une association qui portera le projet de construction du musée.

Jacques JOULIE demande où se situera cette construction.

Monsieur GERVEREAU répond qu'après avoir consulté le Conseil Départemental, la construction serait prévue sur le site des gravières.

Jacques JOULIE s'interpelle sur cet état de fait et précise qu'en tant que Maire Adjoint à la mairie d'Argentat-sur-Dordogne chargé des affaires d'urbanisme et en tant que vice-président à la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne chargé également des affaires d'urbanisme, il n'a jamais été tenu informé d'un tel projet. Il précise que c'est d'autant plus anormal car un PLUI est en cours d'élaboration et que ni la communauté de communes, ni la commune d'Argentat-sur-Dordogne n'a connaissance de ce qui est prévu sur les 40 hectares que comprend le site des gravières.

Camille CARMIER signale que ces manifestations ont lieu sur l'ensemble du territoire communautaire et qu'il faut saluer cette initiative qui témoigne d'une solidarité et d'une identité qui rassemble les 30 communes.

Monsieur le Président demande s'il sera possible de respecter les horaires pour les prochaines manifestations. En effet, certains administrés lui ont fait part du retard sur certaines manifestations.

Monsieur GERVEREAU dit que l'année dernière, il a fallu faire face aux aléas climatiques, mais que cette année des solutions ont été trouvées afin que ces problèmes ne se renouvellent plus. Il remercie l'assemblée pour son invitation.

Monsieur le Président remercie Monsieur GERVEREAU pour sa présentation et ouvre la séance.

Claude TREMOUILLE souhaite la bienvenue à l'ensemble des élus et les convie au pot de l'amitié à l'issue de la séance.

Approbations des compte rendus du 7 Mars 2018, du 11 Avril 2018 et du 6 Juin 2018

Seul Denis TRONCHE s'oppose au compte rendu du 7 Mars 2018, il dit que l'intégralité des propos n'a pas été intégré. Il s'oppose également à celui du 11 Avril. Il juge certains propos comme inappropriés et estime que la séance ressemblait plus à une foire et qu'il était très déçu.

Compte-rendu du 7 mars 2018

RESULTAT DU VOTE : POUR 42 – CONTRE 1 – ABSTENTION 0

Compte-rendu du 11 avril 2018

RESULTAT DU VOTE : POUR 42 – CONTRE 1 – ABSTENTION 0

Compte-rendu du 6 juin 2018

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT, Monsieur le Président doit rendre compte auprès du Conseil Communautaire des actes pris en vertu des délégations qui ont été consenties au Bureau Communautaire. Ainsi, les décisions suivantes ont été prises :

<i>Point 1.1 de la délibération du 12 avril 2017 : Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres pour lesquels une procédure adaptée supérieure ou égale à 90 000 € HT a été mise en œuvre, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.</i>		
Objet du marché	Nature de la décision	Date de la décision
Réalisation d'une étude de diagnostic du rocher et des vestiges sur le site des Tours de Merle	Autorisation de lancement de la consultation	28/06/2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1 : entérine lesdites décisions.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE

DÉSIGNATION DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DORSAL

Monsieur le Président rappelle que les statuts du Syndicat Mixte DORSAL prévoit que Xaintrie Val' Dordogne soit représenté au sein du comité syndical par un titulaire et un suppléant. Il appartient à l'organe délibérant de désigner en son sein ses représentants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1 : Le Conseil Communautaire, en tant que représentants de la communauté au sein du Syndicat Mixte DORSAL, désigne les conseillers communautaires suivants :

Titulaire	Suppléant
Jean-Michel TEULIERE	Jean-Claude LEYGNAC

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE

ÉLECTION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.I.A.S.

Monsieur le Président rappelle qu'à l'occasion de l'élection du 6 janvier 2017, M. Claude ALRIVIE avait été élu administrateur du CIAS. Ce dernier a notifié sa démission du mandat de Maire à M. le Préfet, qui l'a accepté, et de toutes les représentations qu'il avait à ce titre. Aussi, il convient d'élire un nouveau représentant du Conseil Communautaire au sein du Conseil d'Administration du CIAS. Le scrutin a lieu à bulletin secret.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers communautaires	43
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	43
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de bulletins blancs	15
Nombre de suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15

Suffrages obtenus : Madame Josiane RACHET 28 voix
15 blancs

Article 1 : Le Conseil Communautaire proclame **Madame Josiane RACHET** comme conseiller communautaire administrateur représentant le Conseil Communautaire au conseil d'administration du CIAS.

RÉPARTITION DÉROGATOIRE DU FONDS DE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE ET COMMUNALE (FPIC) ENTRE XAINTRIE VAL' DORDOGNE ET SES COMMUNES MEMBRES

Monsieur le Président rappelle que conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011, la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Ce mécanisme, le FPIC, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins

favorisées.

Monsieur le Préfet de la Corrèze a notifié, le 5 juin dernier, le prélèvement 2018 du FPIC pour le territoire de Xaintrie Val' Dordogne. Pour la communauté de communes, en appliquant la répartition de droit commun, le montant appelé augmenterait de plus de 317 % (passant de 43 057 € à 176 956 €) entre 2017 et 2018, alors que pour les communes, le prélèvement diminuerait de plus de 465 % (passant de 358 078 € à 191 286 €) sur la même période.

Dans la mesure où rien ne laissait présager une augmentation aussi importante du FPIC pour la communauté de communes et une répartition différente entre les communes et l'EPCI en 2018, que le montant inscrit au budget (50 000 €) ne couvre pas le montant appelé et que, par le passé, pour aider les communes en difficulté, certaines communautés de communes du territoire ont eu l'occasion d'opter pour une répartition différente du FPIC au bénéfice des communes, il est proposé, uniquement pour l'année 2018, de procéder à une répartition alternative du prélèvement. La répartition appliquée serait celle dite de la majorité des 2/3, à savoir :

Cette répartition alternative présente les caractéristiques suivantes :

- un prélèvement au titre du FPIC pour toutes les communes en 2018 moins important que celui de 2017, de l'ordre de - 30 %.
- un prélèvement au titre du FPIC pour Xaintrie Val' Dordogne inférieur de 58 656 € à celui du montant de droit commun. Un différentiel de 68 300 € par rapport aux crédits inscrits au budget 2018 serait tout de même à supporter par la communauté de communes.

Monsieur le Président dit que c'est une bonne nouvelle pour les communes, la répartition étant bien inférieure à celle de l'année précédente. Par contre, une augmentation aussi importante pour la communauté de communes n'avait pas été envisagée, ce qui n'est pas sans poser de problèmes (pas prévu au budget). C'est pour cette raison qu'il est proposé une répartition à la majorité et non une répartition de droit commun, les communes devant faire un effort de 30 % qui viendra atténuer le montant de la communauté de communes, très largement supérieure à celui de l'année, la charge pour les communes restant inférieure par rapport à l'année dernière.

Camille CARMIER demande si des explications ont été demandées à la Préfecture.

Monsieur le Président répond que oui et cède la parole au Directeur Général des Services.

Rodolphe MAILLES explique que le montant appelé pour l'ensemble intercommunal (communes et communauté de communes) était d'environ 400 000 euros en 2017 contre 368 000 euros en 2018. Globalement, il y a une baisse du montant prélevé au titre du FPIC sur le territoire. Néanmoins, il dit que la répartition entre les communes et la communauté de communes s'avère totalement différente.

Il indique que cela s'explique par la modification du Coefficient d'intégration fiscal (CIF) qui a sensiblement augmenté passant de 0,10 à 0,48 ce qui amène des effets positifs notamment en matière de dotation mais aussi des effets négatifs en terme de FPIC. Cette analyse est rejointe par celle faite par la préfecture qui a amené des éléments d'explication ce jour par courrier.

Camille CARMIER estime qu'il est anormal que la communauté de communes soit pénalisée. En effet, il indique que lors de la fusion, le discours tenu par les bureaux d'études et les services de l'Etat étaient de prendre le maximum de compétences pour avoir un taux CIF plus élevé et donc plus de dotations. Il dit que ce qu'on nous donne d'un côté, on le reprend de l'autre.

Monsieur le Président dit qu'il y a malgré tout une baisse globale.

Rodolphe MAILLES dit que les critères pris en compte pour les calculs du FPIC sont les mêmes entre l'année dernière et cette année (potentiel financier agrégé par habitant). Il dit que l'Etat considère que notre territoire est riche car il dispose de ressources non fiscales importantes et que les collectivités du territoire n'ont pas recours à la fiscalité comparativement à d'autres territoires de la même strate.

Jean-Michel TEULIERE demande si cela n'est pas lié à la fusion.

Rodolphe MAILLES dit qu'effectivement c'est lié à la mécanique de la fusion mais également à l'adoption des statuts. L'EPCI est plus intégré que ne l'était individuellement les trois anciennes communautés de communes.

Monsieur le Président revient sur le fait que globalement le FPIC baisse d'environ 30 000 euros et qu'il s'agit d'un changement dans la répartition entre les communes et la communauté de communes.

Nicole BARDI demande pour quelle raison le coefficient du CIF a changé entre 2017 et 2018 alors que la fusion a eu lieu en janvier 2017.

Rodolphe MAILLES précise que les nouveaux statuts ont été adoptés en Octobre 2017 et que c'est une moyenne du CIF des 3 anciennes communautés de communes qui avait été prise par l'Etat pour l'année 2017.

Monsieur le Président donne lecture du courrier de la Préfecture expliquant les raisons de cette nouvelle répartition.

Jean-Basile SALLARD souhaite rester sur une répartition de droit commun.

Monsieur le Président répond que cela risque d'impacter les projets de la communauté de communes ; il va falloir trouver l'argent soit par des économies, soit par des recettes supplémentaires.

Jacques JOULIE estime qu'il faut être réaliste, la communauté de communes n'est pas riche et à néanmoins de nombreux projets. Il faut prioriser ses projets. Il dit que la répartition à la majorité des 2/3 permet d'avoir des projets communautaires.

Monsieur le Président indique qu'il parle du budget 2018. L'inscription budgétaire 2019 sera différente de tiendra compte des chiffres énoncés. Il rappelle que même avec la répartition des 2/3, les communes vont payer moins que l'année dernière.

Camille CARMIER dit qu'il sera possible de modifier le système de répartition de droit commun l'année prochaine s'il est décidé de choisir une répartition à la majorité des deux tiers cette année.

Rodolphe MAILLES indique que lorsque l'Etat modifie le montant du FPIC, c'est toujours la règle de droit commun qui est appliquée chaque année sauf dans le cas d'une prise de délibération contraire.

Camille CARMIER fait part de son mécontentement sur le fait que les bureaux d'études et l'Etat avaient annoncé plus d'argent compte tenu qu'il y avait plus de prise de compétence.

Nicole BARDI demande comment cela va se passer l'année prochaine si l'on revient à une répartition normale et souhaite avoir des explications concernant le calcul de droit commun.

Rodolphe MAILLES dit que si la communauté de communes décide d'appliquer une répartition différente de celle de droit commun, elle a 2 choix possibles :

- soit faire une proposition au Conseil Communautaire dite « répartition à la majorité des 2/3 », si cette option est choisie, ce sont des critères fixés par l'Etat que la collectivité doit appliquer en utilisant un simulateur de la DGCL qui tient compte de l'effort fiscal, du potentiel fiscal et de la population de chaque commune
- soit une répartition libre, les critères sont choisis par la communauté de communes et cette répartition doit être adoptée à l'unanimité du conseil communautaire.

Monsieur le Président indique que pour l'année prochaine, la somme de 176 956 euros sera budgétisée.

Jean-Marc CROIZET demande si chaque conseil municipal devra prendre une délibération pour approuver ou rejeter le système proposé.

Monsieur le Président répond non.

Jean-Basile SALLARD dit qu'il faut qu'il y ait une solidarité dans les deux sens.

Patrice SAINT-RAYMOND indique que la proposition faite par le Président est juste pour cette année.

Monsieur le Président dit que la Communauté de Communes, c'est nous tous, c'est la réalisation du projet d'intérêt communautaire sur le territoire, la solidarité pouvant s'exercer entre les communes.

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1 : opte pour une répartition du fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) à la majorité des 2/3, à savoir :

Article 2 : autorise Monsieur le Président à signer tous les documents à intervenir.

RESULTAT DU VOTE :

POUR 34 - CONTRE 1 - ABSTENTION 8

APPROBATION DU CONTRAT DE COHÉSION DES TERRITOIRES 2018 - 2020 AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Départemental constitue le garant historique de l'aménagement et du développement des territoires. Il a fait de l'aide aux collectivités une priorité pour aménager, équiper et développer la Corrèze, tout en soutenant l'activité économique.

Dans un contexte territorial renouvelé, et face à l'incertitude sur l'évolution des financements de l'État, le Département a souhaité apporter aux collectivités une visibilité afin qu'elles puissent sereinement planifier leurs projets et leurs financements pour les trois prochaines années. Ces aides font désormais l'objet d'une contractualisation entre le Département et chaque collectivité.

Dans le cadre de cette contractualisation avec Xaintrie Val' Dordogne, les opérations éligibles sont la restructuration du siège (400 000 € HT estimé pour 60 000 € de financement départemental) et la réalisation de travaux d'électrification de l'embarcadère et du ponton de la gabare (10 000 € HT estimé pour 2 000 € de financement départemental). Il est en outre rappelé que d'autres projets en cours sont actuellement financés par le Département mais n'entrent pas dans le cadre de la contractualisation dans la mesure où les accords de financement ont été obtenus avant 2018, comme par exemple le SCoT et le PLUi-H.

Le Département précise enfin que sa participation pour le déploiement de la fibre (programme Corrèze 100 % fibre 2021) sur le territoire communautaire est de 3 994 932 €.

Rodolphe MAILLES indique qu'il a assisté à une réunion hier entre DORSAL et les 9 EPCI corrèziens portant sur les modalités de paiement à DORSAL pour le déploiement de la fibre. Il dit que cela fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil communautaire du mois de Septembre. Il y aura des commissions qui se réuniront.

Il rappelle la méthodologie adoptée pour le financement de la fibre, à savoir : une part d'avance remboursable qui devra être payée par la communauté de communes qui représente 60 % et 40 % sous forme de fonds de concours, 2 conventions devront être signées avec DORSAL pour définir les modalités de paiement suite au déploiement de la fibre.

Il indique que concernant l'avance remboursable, cela signifie qu'à partir de 2022 et jusqu'en 2032, DORSAL s'engage à rembourser la communauté de communes une moyenne de 130 000 par an.

Les modalités retenues pour la communauté de communes sont de 30 % en 2018, 30 % en 2019, 30 % en 2020 et 10 % en 2021.

Rodolphe MAILLES dit que les établissements bancaires ont été consultés par la communauté de Communes afin d'imaginer tous les montages financiers possibles et précise que tout ceci sera présenté lors du prochain conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1 : approuve le contrat de cohésion des territoires 2018 – 2020 avec le Conseil Départemental de la Corrèze.

Article 2 : charge le Président de toutes les formalités en la matière.

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITE

APPROBATION DE LA CONVENTION OPÉRATIONNELLE D'ACTION FONCIÈRE POUR LA REVITALISATION DU CENTRE-BOURG ENTRE LA COMMUNE D'ALBUSSAC, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES XAINTRIE VAL' DORDOGNE ET L'EPF DE NOUVELLE-AQUITAINE

Monsieur le Président indique que la Commune d'Albussac est membre de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne, laquelle a conclu avec l'EPF une convention-cadre, afin d'assister la Communauté de Communes et ses Communes membres dans la conduite sur le long terme d'une politique foncière active sur le territoire communautaire. Il s'agit de répondre aux objectifs de développement de ce dernier et au rééquilibrage de l'habitat abordable en s'attachant tout particulièrement à la reconquête des centralités urbaines notamment sur le plan commercial et à la requalification de bâti vacants ou dégradés.

La Commune d'Albussac souhaite maintenir son attractivité pour les ménages en permettant le maintien d'une activité de boulangerie, commerce de proximité essentiel, sur le territoire communal. Pour ce faire, elle envisage l'acquisition des bâtiments de la boulangerie ainsi que le matériel afin de permettre une reprise rapide de l'activité par un nouveau porteur de projet.

Sur le territoire intercommunal, la commune d'Albussac sera ainsi la deuxième commune à faire appel à l'EPF de Nouvelle-Aquitaine, après la commune d'Argentat-sur-Dordogne.

Jacques JOULIE, membre de l'EPF de la région Nouvelle Aquitaine, dit qu'il y a beaucoup de conventions et qu'elles ont toutes des solutions. L'EPF étant très vigilant sur le maintien de la vie en milieu rural. Il dit que cela évitera des problèmes qu'il y a eu précédemment sur le territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1 : approuve la convention 2018 – 2020 avec le Conseil Départemental de la Corrèze.

Article 2 : charge le Président de toutes les formalités en la matière.

Monsieur le Président revient sur la problématique déjà évoquée concernant la boulangerie de Goules et l'épicerie de Camps. Il rappelle que la communauté de communes est là pour apporter une aide, tant par la présence de Jean-Claude LEYGNAC, vice-président en charge du développement économique que par les personnels du Service Développement Economique. Il faut néanmoins qu'ils disposent des informations nécessaires afin de pouvoir agir. Les porteurs de projet ne sont pas toujours informés et les élus ne connaissant pas tous les financements possibles.

Il rappelle que la communauté de communes n'est pas un concurrent qui ne fait pas d'ingérence mais qui est là pour apporter une aide et agir en temps utile. Monsieur le Président rappelle qu'il ne faut pas hésiter à faire remonter les informations s'il y a un porteur de projet.

Claude TREMOUILLE rappelle que la communauté de communes dispose de la compétence développement économique et qu'il y a un service dédié. Il indique que des montages peuvent être réalisés en partenariat avec la communauté de communes d'une part et le PETR et LEADER d'autre part pour venir en complément afin d'aider les investisseurs. Il y a un outil « développement économique » qui existe à la communauté de communes et il peut se cumuler avec d'autres structures.

APPEL A PROJET « RELEVER LE DEFI DÉMOGRAPHIQUE » - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

La Communauté de Communes Xaintrie Val Dordogne a candidaté sur l'appel à projets « Relever le défi démographique » en avril dernier. Ce projet a été porté devant un jury à Clermont-Ferrand en mai dernier. La réponse à la sélection de l'AAP sera officialisée lors du comité de programmation du 11 juillet. Il nous est demandé de préparer d'ores et déjà la complétude du dossier. Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur le plan de financement prévisionnel sur trois ans qui permettra la mise en œuvre la stratégie globale d'attractivité territoriale et le plan d'actions.

Plan de Financement sur 3 ans

Nature des dépenses	Dépenses	Nature des recettes	Recettes
Frais de Personnel (salaire du chargé de mission)	97 514.00 €	FEDER	61 357.00 €
Frais de formation	1 600.00 €	POI Massif Central	
Frais de mission déplacements	3 000.00 €	Autofinancement	61 357.00 €
Acquisition de matériel informatique	2 000.00 €		
Prestations externes			
Stagiaire : communication marketing	3 600.00 €		
Assistance à la création et à l'animation d'un réseau de chefs d'entreprises	15 000.00 €		

TOTAL	122 714.00 €	TOTAL	122 714.00 €
-------	--------------	-------	--------------

Article 1 : Le Conseil Communautaire valide le plan de financement prévisionnel énoncé ci-avant,

Article 2 : Le Conseil Communautaire charge le Président de toutes les formalités en la matière.

RESULTAT DU VOTE : **UNANIMITE**

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Président sollicite l'assemblée afin de rajouter une délibération concernant l'ouverture de poste concernant le recrutement sur le poste de responsable de l'urbanisme, de l'habitat et des affaires foncières. Il indique qu'une procédure de recrutement a été engagée et qu'au regard du candidat retenu, il s'avère nécessaire d'ouvrir un poste de rédacteur (catégorie B). Il indique à l'assemblée que le choix du jury de recrutement s'est porté sur Madame Cécile DEZON-AVEY, actuellement Directrice du Patrimoine à Corrèze Habitat. Elle a occupé de nombreuses fonctions, notamment celle de responsable de la cellule urbanisme de la Commune de Malemort. Elle prendra ses fonctions le 17 Septembre 2018.

RESULTAT DU VOTE : **UNANIMITE**

QUESTIONS DIVERSES

Maison de Santé de Saint-Privat

Monsieur le Président dit que le document fourni par le Cabinet « Hyppocrate » et communiqué à l'ensemble des conseillers communautaires comporte le programme détaillé tenant compte des possibilités et des besoins des professionnels de santé.

2 possibilités :

- aménagement de la MSP dans les locaux de l'ancienne perception,
- construction neuve.

Jean-Basile SALLARD dit qu'il y a eu une réunion la semaine dernière entre les professionnels de santé et les élus de la commune de Saint-Privat. Les professionnels de santé ont fait part de leur volonté d'opter pour la construction d'un bâtiment neuf mais sur un terrain autre que celui imaginé précédemment (le choix se porte aujourd'hui sur un terrain situé à côté du stade). Il dit qu'il y a eu depuis une réunion du conseil municipal. Ce dernier a acté le choix des professionnels de santé.

Il explique que le projet de création de la maison de santé dans le bâtiment de l'ancienne perception est apparu complexe aux professionnels de santé. En effet, la construction actuelle est difficilement utilisable en totalité et nécessiterait des extensions.

Jean-Basile SALLARD indique qu'il y a peu de différence entre le prix d'une construction neuve et la réhabilitation du bâtiment existant.

Anne-Marie BORDES-FROIDEFOND dit que les professionnels de santé ont besoin de 400 m² de surface. La perception comprend 3 niveaux de 120 m², le sous-sol n'étant pas utilisable, il faudrait construire des ailes. Les professionnels de santé avaient pensé à créer la maison de santé dans ce bâtiment car cela paraissait être la solution la plus rapide et moins coûteuse.

Concernant la proposition du terrain derrière le presbytère, les professionnels de santé ont refusé pensant être retardés par les fouilles archéologiques qui devraient être réalisées.

Monsieur le Président dit qu'il s'inquiète sur les délais. Il rappelle que le bureau d'études a rendu deux options, la troisième n'était pas dans le marché. Il rappelle que le terrain situé à côté du stade n'a pas de voirie et qu'aucune étude de sol n'a pas été réalisée. De plus, se pose la question du devenir de l'ancienne trésorerie.

Nicole BARDI dit que les locaux de l'ancienne perception comportent actuellement un grand appartement qui pourrait être loué et des bureaux qui sont immédiatement utilisables. Il faudrait peut-être envisager une réorganisation des services de la Communauté de Communes voire un éclatement des services. En tout état de cause, il faudra réfléchir sur l'avenir du patrimoine immobilier de la collectivité.

Monsieur le Président se dit dubitatif sur l'éclatement des services mais dit néanmoins qu'il faut réfléchir au devenir du patrimoine immobilier de la communauté de communes.

Anne-Marie BORDES-FROIDEFOND dit que le conseil municipal de Saint-Privat a délibéré à l'unanimité pour la vente partielle du terrain situé à côté du stade.

Jean-Marc CROIZET rappelle qu'il y a une ADAP en cours sur le bâtiment perception et que l'échéance pour les travaux est en 2018.

Camille CARMIER répond que si le bâtiment est fermé, il n'y a pas obligation de réaliser les travaux. Il dit que le problème du terrain étant réglé, il faut effectivement réfléchir sur l'avenir du patrimoine immobilier de la collectivité et sur le devenir des bâtiments (beaucoup de bâtiments vides, mise en vente ?....)

Jacques JOULIE réitère la nécessité de recruter un technicien bâtiment qui pourrait faire l'état des lieux de tous les bâtiments. Il serait ainsi plus facile de savoir où on va. Il précise par ailleurs que ce dernier devrait suivre le projet de la MSP et les autres projets mais également aurait en charge la gestion du patrimoine immobilier de la collectivité.

Nicole BARDI dit en qu'en mettant en vente une partie des bâtiments vides, on pourrait financer une partie de la MSP. Il faut faire une évaluation.

Monsieur le Président répond qu'un contact a été pris avec « Territoire 19 » pour une mission d'examen du patrimoine bâti et des besoins afin d'optimiser l'existant mais que cela va prendre du temps.

Jean-Basile SALLARD dit que le patrimoine bâti n'a rien à voir avec la construction de la maison de santé.

Patrice SAINT-RAYMOND dit qu'il faudrait un écrit des professionnels de santé.

Jacques JOULIE dit qu'il s'ait vu reprocher de ne pas aller assez vite. Il dit qu'il n'est pas d'accord avec les chiffres annoncés sur le coût de revient de la construction de la MSP par rapport à celui d'Argentat et qu'il faut que les études soient complétées par les études de sol et VRD. Il indique qu'il y a eu une perte de temps et qu'il ne sera pas possible d'obtenir des réponses dans l'été en tout état de cause pas avant la fin de l'année.

Joël BEYNEL revient sur la nécessité de recruter un technicien bâtiment.

Monsieur le Président dit qu'il n'a jamais été opposé au projet de construction de la maison de santé de Saint-Privat mais qu'il faut arrêter de dire que ce dossier est urgent (compte tenu des nombreux changements) : Il faut acheter le terrain, lancer les études, etc. Il dit qu'il faut arrêter de dire que les projets de Saint-Privat sont volontairement freinés par la communauté de communes.

Patrice SAINT-RAYMOND dit qu'il faut que les professionnels de santé écrivent leur souhait. Heureusement que les études de sol n'ont pas été réalisées pour le terrain situé à côté du presbytère. Il regrette la légèreté des décisions prises.

Nicole BARDI indique qu'il faut demander aux professionnels de santé qu'ils fassent un courrier motivant leur choix (pas de possibilité d'utilisation du sous-sol de la perception, choix orienté sur le terrain situé à côté du stade) accompagné de la délibération du conseil municipal de Saint-Privat. Elle dit que les professionnels de santé sont conscients que ce changement va retarder leur projet mais souhaitent cependant que les délais soient raisonnables. Elle indique qu'il faut faire preuve d'esprit communautaire, notamment concernant le prix d'achat du terrain d'un montant de 3 000 euros.

Monsieur le Président résume la situation en disant qu'il y a une volonté générale pour étudier le projet de la maison de santé de Saint-Privat sur le nouveau terrain choisi par les professionnels de santé (achat du terrain, étude de sol...). Des échanges entre XV'D et la commune de Saint-Privat devront avoir lieu pour déterminer l'emplacement exact, pour ensuite faire réaliser les études géotechniques.

Collecte des déchets et recrutement saisonniers

Patrice SAINT-RAYMOND apporte des précisions par rapport aux emplois saisonniers :

En 2018 : au niveau de la collecte, il y a eu 76 semaines d'embauche dont (31 semaines pour le remplacement des congés, 12 semaines de renfort à la déchetterie, 12 semaines à la collecte des campings, 15 semaines au lavage des containers, 6 semaines de renfort aux cartons). Au niveau du centre de tri : 26 semaines pour le remplacement des congés. Ce qui représente pour l'année 2018 un total de 102 semaines d'embauche. Pour mémoire il y a avait 103 l'année dernière.

Service Plus

Patrice SAINT-RAYMOND rappelle qu'il existe une association intermédiaire « SERVICE PLUS » qui commence à prendre de l'importance, en mai réalisation de 732 heures, en juin 832. L'année dernière 404 heures en mai, 442 en juin. Il remercie toutes les communes et tous les organismes qui ont fait appel à ses services. Il indique que l'augmentation de son activité va permettre une augmentation de l'ETP subventionné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.